Routis et Johnny Curthbert ont fait match nul

BOUQUILLON, Champion de France mi-lourds, a battu le Lillois VERMAUT, par knock-out au neuvième round

Nous avons annoncé hier dans nos dernières éditions, que Routis et Curthbert avaient fait match nul et que d'autre part l'Auchelois Bouquillon, champion de France des poids mi-lourds avait battu par knock-out au neuvième round son challenger Vermaut, de Lille. Voici le compte rendu des combats que nous adresse notre rédaction parisienne.

UN SUCCES

Le match de boxe organisé samedi soir au Vélodrome d'Hiver au bénéfice des Pouponnières de l'entr'aide des Femmes de France a remporté un très gros succès. Il est vrai que le programme était de choix, aussi c'est en foule que les parisiens s'étaient rendus rue Nelaton pour assister aux rencontres opposant le Français Routis, considéré comme un des meilleurs poids plumes du monde au champion d'Angleterre J. Curthbert, et M. Bouquillon, champion de France mi-lourds et le lillois Vermaut, challenger.

Parmi les nombreuses personnalités présentes on remarquait Mme R. Poincaré, présidente de l'œuvre, entourée de MM. F. Bouisson, président de la Chambre : Albert Sarraut, ministre de la Justice ; Bokanowski, ministre du Commerce ; Henri Paté, député ; Henri Robert, ancien bâtonnier de la Cour des Avocats, etc...

LES PRÉLIMINAIRES

Dès les premiers combats les enceintes sont combles. La foule s'intéresse aux matches préliminaires qui donnent les résultats suivants :

Dubois bat Caillaux par abandon au sixième round.

Après ces rencontres a lieu un assaut au sabre qui met aux prises Roger Ducret, champion olympique et un escrimeur italien. Les « populaires » soulignent de cris divers cette exhibition.

Un moment d'attente puis à 21 h. 45 les galeries éclatent en acclamations. C'est Routis, drapé dans une robe grise qui fait son apparition. Il gagne son coin et s'y repose, cependant que l'on met en vente des programmes. Certains portant des signatures sont adjugés pour 5.000 francs.

Curthbert est arrivé entre temps et seuls les spectateurs anglais l'ont vu et l'acclament.

Le combat Routis-Curthbert

Le silence se fait et à 22 heures juste le gong annonçant le début du combat retentit.

PREMIER ROUND. — Routis attaque à fond et place deux beaux swings du gauche puis une série de crochets à l'estomac.

DEUXIEME ROUND. — Le combat est repris avec ardeur par les deux adversaires. Routis fait le forcing mais Curthbert lui oppose une défense scientifique. Le Français touche superbement du droit, le champion anglais accuse nettement le coup et fuit en s'accrochant.

TROISIEME ROUND. — Routis mène la danse et combat de près en plaçant des séries des deux poings à l'estomac. La lutte se ralentit, l'Anglais restant sur la défensive et le Français cherchant l'ouverture.

QUATRIEME ROUND. — Routis touche du gauche et du droit son adversaire qui pratique l'esquive et s'accroche. On note pourtant un avantage de Curthbert qui contre à la face de Routis et poursuit son offensive.

CINQUIEME ROUND. — Le Français touche fréquemment des deux poings mais Curthbert qui montre une réelle science du ring, réussit à traverser l'orage sans être grandement incommodé

SIXIEME ROUND. — Routis ralentit son action et le champion anglais boxe plus clairement. Il cherche le contre et arrête plusieurs fois Routis du gauche et du droit.

SEPTIEME ROUND. — L'Anglais prend un léger avantage. Il touche Routis par des gauches à la face. Ce dernier dédaigne les poings de Curthbert, frappe à l'estomac et place une belle série qui donne à réfléchir au britannique. Celui-ci paraît redouter cette tactique et bataille à distance.

HUITIEME ROUND. — Le combat change un peu de physionomie, Routis ralentit son offensive et se fait travailler à la figure par le champion anglais puis se reprend un peu avant la gong.

NEUVIEME ROUND. — La bataille conserve le même aspect. La science de Curthbert s'affirme de plus en plus mais Routis continue à faire le forcing.

DIXIEME ROUND. — Les attaques de Routis sont toujours fougueuses mais par suite faiblissent, deviennent plus imprécises et Curthbert en possession de tous ses moyens touche par arrêts très secs du gauche et du droit.

ONZIEME ROUND. — Violente bagarre : dès le début Routis affirme un constant avantage, cependant le champion d'Angleterre le malmène durement. Les deux hommes se frappent sans répit.

DOUZIEME ROUND. — Dès le coup de gong, les adversaires partent à fond. Routis rassemble toute son énergie et réussit de belles touches. Curthbert riposte sans se lasser mais l'avantage de ce dernier round reste au Français.

On attend la décision dans un silence complet puis le speaker annonce le *match nul*. Le résultat est mal accepté surtout aux galeries supérieures du vélodrome où se déchaîne une véritable tempête de cris et de coups de sifflets.

Le match Bouquillon-Vermaut

Le plus beau combat de la soirée fut celui qui opposa Bouquillon à son challenger le lillois Vermaut.

A 23 heures, les deux boxeurs montent sur le ring, on essaye de les présenter au public mais les cris empêchent le speaker de se faire entendre. Le gong sonne et comme par enchantement tout s'apaise.

PREMIER ROUND. — Les deux hommes s'observent, Bouquillon cherche à placer le coup dur cependant que Vermaut reste sur une prudente défensive.

DEUXIEME ROUND. — Le combat s'anime légèrement, Vermaut attaque et se montre plus vif que Bouquillon mais cependant aucun coup sérieux n'est porté.

TROISIEME ROUND. — Vermaut prend l'offensive et brusquement sur un crochet du droit à la mâchoire Bouquillon s'écroule, il se relève peu après, appuyé sur un genou et arrive à se remettre sur ses jambes. Il saigne abondamment de la bouche. Vermaut se précipite et fait place des crochets, mais Bouquillon s'accroche désespérément et paralyse ainsi le jeu de Vermaut. Il parvient grâce à cette tactique à gagner la fin du round.

QUATRIÈME ROUND. — Bouquillon paraît à peu près remis. Il essaie maladroitement d'ailleurs, de reprendre la direction du combat, mais sur une de ses attaques, il se fait toucher par Vermaut qui termine très frais.

CINQUIÈME ROUND. — Vermaut touche comme il veut. Le public siffle Bouquillon dont la lèvre saigne et qui fait malgré tout preuve d'un beau courage.

SIXIÈME ROUND. — Bouquillon est de plus en plus maladroit et Vermaut rouge du sang de son adversaire touche plusieurs fois sans efficacité.

SEPTIÈME ROUND. — Vermaut poursuit son avantage, cependant que Bouquillon fait momentanément preuve d'une plus grande ardeur combative.

HUITIÈME ROUND. — Le champion français se réveille et presse Vermaut qui pourtant continue à marquer des points.

NEUVIEME ROUND. — Les échanges deviennent plus égaux puis soudain c'est la surprise ; Bouquillon dans une attaque désordonnée touche durement Vermaut d'un crochet du droit à la ceinture. Celui-ci tombe sur le sol où il se roule lentement en portant la main au bas-ventre.

L'arbitre compte les secondes, à la dixième, les soigneurs de Vermaut s'élancent dans le ring et portent leur homme sur sa chaise où ils lui prodiguent des soins empressés.

On croit au coup bas en attendant que soit proclamé le résultat des décisions des juges.

Mais le knock-out est reconnu régulier par deux voix contre une.

Bouquillon est déclaré vainqueur.

Le verdict est accueilli sans protestations, le public s'écoule en plaignant Vermaut qui aurait dû fournir normalement le vainqueur de cette rencontre.

Tassin de Bruay bat Fabrègues en 4 rounds

Au cours de la même soirée, Tassin, de Bruay, élève du maître Prunier, boxait encore une fois en combat préliminaire.

Son adversaire était l'excellent Fabrègues, de Bordeaux. Ils combattaient en dix rounds.

Dès le premier round, une série de beaux crochets du gauche à la mâchoire mettait le Bordelais en grande difficulté. Fabrègues finissait le round en sang prêt à tomber quand le gong sonna.

Pris de vitesse et encaissant de nombreux uppercuts, Fabrègues essaya cependant de réagir au deuxième round, au troisième et au quatrième. Mais en vain. Le cinquième ne commença pas car Fabrègues leva la main en signe d'abandon.

Cette victoire de Tassin marque de très nets progrès chez le jeune Nordiste.

La question des stages industriels et commerciaux à l'Étranger

LA CONCLUSION DU RAPPORT DE M. CHARLES FLORIN ET LES VŒUX RELATIFS AUX STAGES

On a signalé le remarquable rapport présenté au Congrès des Conseillers du Commerce extérieur tenu à Nice ces jours derniers, par notre distingué concitoyen, M. Charles Florin, président de la « Société d'Encouragement de Roubaix-Tourcoing ».

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire la conclusion de l'importante étude de M. Florin. C'est un appel lancé par un ardent ami de la jeunesse laborieuse, appel qui doit être entendu par tous ceux — et ils sont nombreux, dans notre région surtout, comme M. Florin aime à le répéter — qui veulent à force de travail progresser et parvenir à une situation supérieure. Cette belle péroraison a suscité les unanimes applaudissements de la nombreuse assistance venue de toutes les régions de France, de nos colonies et même de l'étranger.

Les vœux qui ont été adoptés et que nous reproduisons ci-après portent le cachet de la personnalité du dévoué président de notre société locale. Ils sont conçus d'une façon éminemment pratique et préconisent des moyens qui doivent permettre de développer encore à travers la France entière cette œuvre des stages si utile pour nos industries et commerces d'exportation, comme l'a souligné très éloquemment le président du Congrès, M. Clémentel, en remerciant chaudement le rapporteur général, M. Charles Florin.

« Des réunions comme celle-ci, messieurs, — dit M. Charles Florin en commençant la conclusion de son rapport, — mériteraient d'être connues de toute la jeunesse des régions que nous représentons.

» Ces jeunes Français qui travaillent, ces futurs exportateurs qui demain continueront l'œuvre que nous aurons commencée, ceux surtout qui n'ont pas eu la chance de trouver la fortune dans leur berceau, dans notre intérêt autant que dans le leur, nous avons le devoir de les aiguiller, de les soutenir, de les encourager de toutes les manières.

» Rentrés chez nous, nous leur tiendrons ce langage : Ayez confiance en vous-mêmes, chers amis, car la nécessité de travailler pour vivre est encore, croyez-le bien, le meilleur levier pour réussir dans la vie.

» La plupart des grandes firmes n'ont-elles pas à leur tête des hommes d'origine modeste ? Ceux-ci doivent vous inciter à travailler. La vie est courte, hélas ! ainsi que la période pendant laquelle tout individu est capable de fournir un effort soutenu. Les hommes jeunes doivent nécessairement remplacer ceux qui ont fini leur tâche. Chaque jour, il y a quelque part une place à prendre et la préférence sera toujours donnée au plus méritant.

» Plus un industriel, un commerçant verra se développer ses affaires, plus il aura besoin de collaborateurs jeunes, actifs et compétents.

» Instruisez-vous donc, jeunes Français, apprenez les langues étrangères, étendez le champ de vos connaissances techniques dans une branche de votre choix, spécialisez-vous en suivant au besoin les cours post-scolaires, en dehors de vos heures de travail.

» Faites, si vous le pouvez, un stage à l'étranger, vous deviendrez ainsi des voyageurs polyglottes, c'est-à-dire les hommes que l'on recherche, alors que beaucoup d'autres trouvent constamment la route barrée devant eux, faute de connaissances suffisantes.

» Tout cela vous pouvez le réaliser en quelques années. Jamais il n'a été aussi facile de s'instruire qu'aujourd'hui sans qu'il en coûte rien.

» L'avenir sourira toujours aux courageux, aux tenaces, à ceux qui feront preuve d'initiative : sachez vouloir et vous réussirez comme ont réussi avant vous, tous ceux qui ont voulu se donner la peine de travailler ».

Vœu relatif au fonctionnement et au développement des stages à l'étranger et aux colonies. — 1° Que les efforts des conseillers du Commerce extérieur, tant en France qu'à l'étranger et aux colonies, tendent à accroître le développement de l'institution officielle des stages commerciaux et industriels en concentrant le résultat de ces efforts autour de la Commission des stages ;

2° Qu'à cet effet, ils favorisent le recrutement des stagiaires en encourageant toutes les œuvres ayant pour but l'étude et la propagation des langues étrangères, et que le ministère de l'Instruction publique donne son appui à leurs efforts en réservant à l'enseignement des langues une place correspondant à leur importance ;

3° Qu'ils provoquent sans délai, auprès des régions économiques et des groupements industriels ou commerciaux auxquels ils appartiennent, ainsi que dans les ports de commerce par les armateurs et les exportateurs, la création de comités ou associations de placement de stagiaires à l'étranger patronnés par ces groupements ;

4° Que par l'intermédiaire des attachés commerciaux, agents diplomatiques et consulaires, un pressant appel soit adressé à tous nos conseillers du Commerce extérieur en résidence à l'étranger ou aux colonies, et qu'il leur soit demandé de tenir au courant l'Office national du Commerce extérieur, de tous les postes vacants, ou destinés à être libres, aussi bien dans le commerce que dans l'industrie ;

5° Que des démarches soient faites par nos administrations compétentes, auprès de certaines nations étrangères, et notamment l'Angleterre, pour que soient rapportés ou atténués, les règlements qui empêchent nos nationaux de résider plus de trois mois dans une maison de commerce ;

6° Qu'en cas de refus, soient prises par réciprocité, des mesures analogues pour l'entrée de ces étrangers chez nous.

Vœu relatif à la réduction des prix de transports pour les stagiaires. — Que soient poursuivies par l'Administration les démarches auprès des compagnies de navigation et de chemin de fer intéressées afin d'obtenir de ces organismes l'élévation des réductions sur le prix des passages et l'extension de ces réductions aux compagnies qui jusqu'alors n'ont pas répondu à son appel.

Vœu relatif au placement de stagiaires aux colonies. — 1° Que soit créé au plus tôt au sein du Comité National du Commerce Extérieur, une Association dont le but consisterait à rechercher aux colonies des emplois, rétribués autant que possible, et destinés aux jeunes Français qui désirent adopter la carrière coloniale ;

2° Que le Président de ce nouveau Groupement fasse partie de la Commission des stages, de manière à être en contact avec les délégués du Ministère de Colonies, afin de rechercher en commun les moyens de placer des stagiaires aux colonies ;

3° Qu'à cet effet, des mesures soient prises d'urgence par le Ministère des Colonies, les Gouverneurs, Résidents Généraux et Administrateurs tendant à favoriser et à faciliter dans la plus large mesure l'emploi de jeunes Français et leur placement, dans les exploitations agricoles minières, industrielles ou commerciales aux colonies.

Vœu relatif à la propagande à faire en France et à l'étranger. — 1° Que des conférences sur les stages soient données par des conseillers du Commerce Extérieur dévoués, ou même par des anciens stagiaires au sein des Groupements dont ils font partie dans les Ecoles Professionnelles et dans les cours de langues étrangères ;

2° Que la Commission Officielle des stages reçoive les moyens matériels de publier toutes les communications relatives à cette institution et pour qu'elle puisse faire paraître régulièrement et rapidement les procès-verbaux de toutes les réunions de la Commission, avec la liste des Associations et les noms des candidats agréés ;

3° Que ces communications soient faites aux Attachés Commerciaux à l'étranger et portées à la connaissance du public français par la voie des journaux et envoyées aux régions à charge par celles-ci de faire paraître ces notes dans la Presse Régionale.

4° Que ces renseignements soient adressés par les services compétents à tous les hauts fonctionnaires des Colonies, dans leur résidence, ce qui ne peut manquer de stimuler leur zèle à rechercher des emplois.

Vœu relatif au stage spécialisé. — 1° Que le stagiaire ne soit envoyé à l'étranger ou aux colonies que lorsque sa place aura été recherchée d'avance et prête à le recevoir ;

2° Que ne soient agréés que des sujets d'élite bommes faits, ayant satisfait à la loi militaire et possédant des connaissances techniques suffisantes dans une branche déterminée.

P. DELCOURT,
Conseiller général, Maire de Condé.

Dernière minute PAR T.S.F.

Coupables de centaines de crimes !

308 PERSONNES ONT ÉTÉ ARRÊTÉES EN SICILE

On mande de Palerme : A la suite de l'ordre du Préfet, dans plusieurs communes des environs d'Agrigento, les gendarmes ont arrêté 308 personnes.

Elles sont inculpées de 40 assassinats, 20 tentatives de meurtre, 160 vols, 120 extorsions, 80 incendies et de 60 crimes divers.

Les populations soulagées, se félicitent de cette épuration de la Sicile.

Questions politiques

UNE CONFÉRENCE DE M. CAILLAUX A ROUEN

M. Joseph Caillaux a fait à Rouen, une conférence privée sur la situation financière.

M. Lefèvre, président de la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine-Inférieure, a présenté M. Caillaux, qui était entouré d'un certain nombre d'élus radicaux.

M. Caillaux a tout d'abord déclaré qu'il voulait parler uniquement finances, mais qu'il entendait aussi au passage, étant homme de parti, défendre son parti contre les attaques véhémentes dirigées contre lui.

Il dit également que de 1924 à 1928 le passif de la nation s'est peine accru et qu'il n'a été ajouté à la dette qu'un total minima représenté par la quasi-totalité des dépenses de reconstruction des départements envahis.

Il a ajouté : « Il faut maintenant franchir une grande étape : la stabilité de fait de notre monnaie doit se muer en une stabilité de droit.

En quoi elle consiste ? simplement en ceci : déterminer une nouvelle valeur or du franc ».

A quel taux faut-il stabiliser ? M. Caillaux répond à cette question par ces mots :

« Les conditions du nouveau régime monétaire devront être exactement adaptées aux possibilités économiques et financières du pays. Elles devront laisser une marge suffisante de bénéfices à l'agriculture et à l'industrie, de telle façon que le système ne risque pas d'être chaviré par les réalités et encore faut-il des précautions préliminaires. »

M. Caillaux donne ensuite d'assez longs détails sur les dettes interalliées. Il expliqua que contrairement à ce qu'on a parfois tendance à croire dans le public, elles sont liquidées représentées par des Bons du Trésor, que les Etats créanciers pourraient mettre en circulation. Il s'agit donc non de régler des dettes, l'expression est impropre, mais d'obtenir des remises sur leur total.

L'orateur parle ensuite d'un super-impôt sur le revenu des capitaux, complété si besoin est par un impôt sur le revenu supposé des capitaux improductifs.

« D'ores et déjà, non pour accroître les recettes de l'Etat déclare-t-il, je tiens à le bien préciser mais uniquement pour soulager les petits ou les moyens contribuables, notre parti propose qu'une discrimination soit faite dans l'impôt général entre les revenus des capitaux et ceux du travail ; que les premiers acquittent une cotisation supplémentaire mesurée, il va de soi, mais susceptible de procurer au Trésor d'abondantes rentrées, et par suite, d'exonérer les contribuables surchargés. »

ÉLECTIONS MUNICIPALES A ATHIS-MONS

A la suite des incidents communistes qui se déroulèrent à Athis-Mons, des élections municipaes complémentaires ont eu lieu hier.

En voici les résultats :

Inscrits, 2.200 ; votants, 1.500 ; bulletins blancs ou nuls 336. La liste communiste a été élue sans concurrent avec une moyenne de 880 à 1010 voix.

L'INTRONISATION DU PRINCE HÉRITIER DE TUNISIE

La cérémonie d'intronisation d'Ahmed Bey, prince héritier du trône, a eu lieu au Palais Hamman-Lif. Elle était présidée par le bey, entouré des princes de la famille Husseinite et des ministres.

Le nouveau Bey du camp a été reçu par M. Lucien Saint, résident général, entouré des chefs des cabinets civil et militaire et de la maison de France.

Le prince a assuré le représentant de la France d'son attachement et de son loyalisme à l'égard de la nation protectrice.

LE SULTAN DU MAROC A VISITÉ LE PAQUEBOT « FRANCE »

A Casablanca, une réception en l'honneur du sultan du Maroc et du résident général a eu lieu hier après-midi, à bord du paquebot « France ». Après une visite aux aménagements du paquebot, une collation a été servie. En quelques mots l'agent de la Compagnie transatlantique a remercié le sultan et le résident de leur présence et a rappelé les efforts faits par sa Compagnie pour le développement du tourisme au Maroc.

M. Steeg a remercié de la réception et a salué le sultan, en le remerciant de l'honneur qu'il avait fait au paquebot en le visitant.

Avant de quitter le bord, le Sultan du Maroc a remis au commandant de la « France » la cravatte de commandeur de l'ordre du Ouissain Alaouite.

TRIBUNE LIBRE

Ceux qui doivent vivre avec 40 fr. par mois

Le chapitre 83 du Budget du Travail est l'un des plus importants de ce budget misérable.

Songez-donc :

Il prévoit 210 millions pour l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables !

210 millions pour assurer les indispensables secours aux pauvres vieux sans ressources, — aux malades, qui ne peuvent espérer de guérison — à ceux qu'une infirmité rend impropres à tout travail.

210 millions sur 42 milliards et demi !

En vertu de la loi du 14 juillet 1905, le taux de l'allocation est fixé pour chaque commune après approbation de l'Assemblée Départementale et du Ministre de l'Intérieur

Il ne peut être inférieur à 5 francs, ni supérieur à 30 francs.

Par une loi de juin 1918, l'Etat accorde aux assistés une indemnité de cherté de vie de dix francs par mois.

En fait, l'allocation varie donc aujourd'hui entre 15 francs et 40 francs.

Il est inutile d'insister sur l'écart vraiment trop grand entre ces chiffres maximum et minimum. Dans nos régions, les Conseils municipaux ont d'ailleurs — à quelques rares exceptions près — adopté le chiffre maximum.

Mais comment admettre qu'un tel secours, — qui bien souvent constitue l'unique moyen d'existence de nombreux pauvres gens — soit demeuré au même taux depuis dix ans, — en dépit de profondes modifications des conditions de vie.

De 5 à 30 francs, tels étaient les taux des secours accordés aux bénéficiaires de la loi de 1905, avant la guerre !

De 15 à 40 francs, tels sont les taux actuels !

Oublie-t-on, dans certaines sphères, que le coût de la vie s'est accru dans la proportion de 5,5 et même 6 ?

Et dès lors une augmentation parallèle aurait dû être appliquée au taux de l'allocation d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Loin d'avoir obtenu une amélioration de leur sort ces assistés ont vu leurs ressources diminuer.

On comprend mal que dans ces conditions l'Etat persiste à exiger que les petites pensions alimentaires, accordées par les enfants à leurs parents, viennent en réduction du secours. Ne serait-il pas juste que cette part des enfants soit considérée comme un supplément et n'est-il pas abominable que l'Etat l'invoque pour se dérober au devoir de solidarité qui s'impose à lui en faveur des vieillards et des infirmes.

P. DELCOURT.

NOS CONTES

LE BON MOTIF

Jacques étonné découvrait chez Eliane plus de qualités qu'il n'en eut demandé à une amie. Il la trouvait bien au-dessus des femmes qu'il coudoyait habituellement, par sa franchise, par son charme, par toute cette grâce souple et fraîche qu'il n'osait pas posséder.

Il prolongeait les délices d'une cour demi-chaste attendant en quelque sorte qu'un événement fortuit, imprévu, les mît dans les bras l'un de l'autre.

Et cependant la façon dont ils s'étaient connus impliquait l'aventure prompte, facile, au vif dénouement.

Devant cette femme blonde, fine et ondoyeuse rencontrée par hasard, il était envahi d'un trouble étrange. Il était trop amoureux, trop épris pour tout oser.

Et même, n'y était-il pas encouragé par l'attitude d'Eliane, par ses allures de femme émancipée, de garçon. Elle venait seule dans le café où il avait fait sa connaissance, elle acceptait volontiers de lui une cigarette, puis un apéritif ; Jacques observait sa nouvelle amie, elle avait un visage fin, aristocratique et il y avait dans sa physionomie comme un air de réserve, une distinction qui n'était ni au goût du jour, ni la façon dont se comportent les femmes dans un pareil lieu.

Elle arrivait seule, partait de même, et Jacques se demandait ce qu'Eliane venait faire dans ce café de Montparnasse, fréquenté des petites femmes se donnant volontiers des airs de muses et qui apportaient une note fantaisiste et gentille dans l'existence des étudiants habitent le quartier

Jacques presque scandalisé de la présence isolite en un pareil endroit de cette jeune femme charmante, l'interrogea.

— Comment se fait-il que...

Il fut interrompu par Eliane.

— Vous voulez me demander pourquoi je viens ici chaque soir. Monsieur Jacques. Pour chasser l'ennui de ma vie solitaire et aussi, à présent, pour vous voir

Rien d'ironique, rien de moqueur dans les beaux yeux qui le regardaient très franchement.

Jamais, elle ne l'avait invité à venir chez elle.

Jamais, il ne l'avait priée de visiter son appartement de garçon.

Libres tous les deux, qu'attendaient-ils pour s'unir, puisqu'ils s'aimaient ?

Ils se connaissaient depuis quelques mois déjà. Eliane raconta à son ami de rencontre un peu de sa vie.

Elle était née dans une grande ville du Nord, elle habitait Paris depuis trois ans.

— Toute seule et si désespérée d'abord !..

Elle gagnait sa vie comme dessinatrice de modes, donnait aussi quelques leçons de piano à des débutants.

— Pas de relations, pas de famille ? demanda Jacques à qui un pareil isolement parut louche.

Mais quoi Eliane, était folie, distinguée, il pouvait bien lui passer, telle une héroïne de cinéma, le défaut d'être quelque peu mystérieuse.

Sans doute, il se trouvait en présence d'une de ces déclassées, si nombreuses aujourd'hui, où de prompts mariages disparates sont suivis de rapides divorces et où pas mal d'âmes dégoûtées de la vie familiale viennent au devant du destin au lieu de l'attendre paisiblement, comme autrefois, sous la surveillance maternelle.

Ce qu'imaginait Jacques sur les antécédents d'Eliane, encourageait sa passion naissante, ces suppositions ajoutaient du piquant, une pointe de romanesque à une aventure qui, sans cela, eût été quelque peu banale.

Malgré ces confidences il hésitait. Il se sentait intimidé devant Eliane.

Le premier mal, il lui apporta un bouquet de muguet, une grosse boîte très parfumée. Elle accepta en rougissant comme une fiancée.

Ce jour-là, il accompagna la jeune femme jusqu'à sa porte et il lui proposa pour le lendemain, dimanche, une promenade à la campagne.

— Nous irons dit-il, à Marly, dans la forêt voir pousser de ce joli muguet qui, il me semble, vous fait grand plaisir.

Elle tenait le bouquet et elle en parut tout à coup très embarrassée. Elle leva vers Jacques des yeux quelque peu courroucés et il s'empressa de dire.

— N'en parlons plus, Mademoiselle Eliane, cette promenade vous déplaît, mettez que je n'ai rien dit. Je n'ai pas voulu vous offenser, et d'ailleurs quel serait le mal de sortir tous les deux vers ces beaux ombrages de la forêt ?...

— Aucun, répliqua Eliane, mais... le dimanche je ne suis pas libre un instant. Je ne peux pas m'absenter comme je le fais chaque soir pendant que ma femme de ménage prépare mon dîner. C'est son jour de congé, vous comprenez.

— Qu'importe le dîner, s'écria Jacques, vous voudrez bien accepter à dîner. Ce sera charmant, je connais à Marly même un petit restaurant où nous serons fort bien.

— C'est impossible, fit Eliane en baissant la tête.

Comme elle soupirait avec regret, Jacques insista.

— Comme vous êtes sauvage. Acceptez mon invitation, puisque vous êtes tentée. Qui sait, Eliane, on part ainsi et l'on revient fiancés. Soyez confiante.

— Oh ! Jacques, confiante, moi, c'est impossible.

— Pourquoi, Eliane, impossible.

— Pourquoi ?..

Quand elle eut réfléchi l'espace d'une seconde, la jeune femme prit son compagnon par le bras et l'entraîna vers la maison.

— Venez, Jacques, dit-elle, vous saurez à quel point j'ai été trahie, et pourquoi il m'est impossible d'avoir confiance, désormais. Vous voir est un si grand plaisir pour moi, que je n'ai pas su lui résister. Mais ma vie de femme est finie à jamais.

— Elle commence, murmura le jeune homme.

Il était ébloui, fou de joie en pensant qu'il allait pénétrer dans l'intérieur de cette douce blonde qu'il aimait depuis des semaines, des mois, et dont il se sentait aimé.

Une impatience de l'embrasser échauffait sa gorge, faisait battre précipitamment son cœur quand il entra dans la première pièce du modeste appartement qu'elle occupait.

Dans le studio, une table assez vaste supportait des ébauches de dessin, des crayons, des couleurs. Un piano était fermé, et les murs disparaissaient sous de nombreux dessins, voire même des affiches aux vives couleurs d'un art cher aux enluminures de nos rues modernes.

Avant d'ouvrir la seconde pièce, sa chambre sans aucun doute, Eliane se tourna vers Jacques et murmura suppliante, d'une voix discrète.

— Ne faites pas de bruit, je vous prie.

Puis entrant avec son compagnon, elle dit :

— Regardez.

A la lueur d'une veilleuse voilée de rose, un petit enfant dormait dans un berceau. Ses mains potelées reposaient sur le drap brodé.

— C'est mon fils dit Eliane, il est beau, n'est-ce pas ?

Jacques était stupéfait, le cœur et l'esprit bouleversé par un émoi douloureux.

Elle lui raconta sa vie en quelques mots. Entraînée par le père, il l'avait abandonnée dès qu'il avait su son espoir de maternité. A présent elle travaillait pour son enfant et le ciel bénissait sa tâche puisqu'elle y suffisait.

— Je n'ai pas voulu l'envoyer en nourrice, je l'aime, dit-elle. On me croit veuve et ne le suis-je pas puisque j'ai ce petit à élever.

Jacques apitoyé flatta son orgueil maternel.

— Je n'ai jamais vu de plus bel enfant, fit-il. Part à deux, si vous voulez. Je vous aiderai à le gâter.

Eliane leva sur le jeune homme des yeux craintifs de biche qui demande grâce. Oh ! comme elle avait peur de redevenir ce qu'elle avait été déjà, faible, douce, obéissante, aimante !..

La gorgée serrée par l'émotion, d'une voix tremblante, si troublé qu'il outrepassait peut-être les limites des forces humaines, allant au delà de sa volonté, Jacques promit de réparer le mal, tout le mal, que cet inconnu avait fait.

— Nous nous marierons, Eliane, il sera notre premier-né. Ne me parlez pas de sacrifice, de liberté perdue pour vous, l'avenir de ce petit est en jeu, songez-y et réfléchissez ?..

Jacques sortit du logis d'Eliane très doucement, pour ne pas éveiller l'enfant endormi.

Sans doute qu'entraîné par son désir même, il avait promis beaucoup et il s'en rendit compte dès qu'il fut seul. Son motif d'émouvoir, en vérité, ou ce enfant !..

Eliane et Jacques ne se revirent jamais. Sa douce tâche de maman absorbait si complètement la jeune femme qu'elle n'entra plus, histoire de se distraire, dans le café où elle avait rencontré Jacques.

— Comme elle a eu raison de ne pas me prendre au mot, songeait le jeune homme. Sa délicatesse lui a bien fait sentir le sangrenu, le décousu d'une offre qui voulait simplement la consoler un instant. Mensonge ou compliment. J'étais grisé par l'intimité d'Eliane, j'ai vraiment été un peu loin en lui offrant de l'épouser. C'était ridicule

Pas tant que cela, murmurait bien bas la voix de la conscience, celle du cœur, celle de la vérité de Jacques, d'Eliane, et celle du petit enfant qui depuis quelques jours balbutiait des pa, pa, pa, à n'en plus finir

Claude LEMAITRE.

Grave affaire de récupération illicite d'engins découverte à Boulogne

LE PRÉJUDICE CAUSÉ A L'ÉTAT SERAIT DE 80 MILLIONS ; CETTE AFFAIRE AURAIT UNE RÉPERCUSSION DANS LA RÉGION LILLOISE.

Le général commandant l'artillerie de Douai avait été avisé que des récupérateurs peu scrupuleux enlevaient des champs de bataille des engins non explosés qui devaient revenir à l'Etat, chargea M. Salomez, chef du service de désobusage de BAILLEUL, de faire une enquête. Celle-ci amena M. Salomez à Boulogne-sur-Mer dans les magasins de M. Locke, représentant d'une firme anglaise, où il découvrit des stocks assez importants d'objets qui auraient dû revenir à l'Etat.

M. Locke a argué de sa bonne foi, disant qu'il lui était impossible de vérifier toutes marchandises qui lui parvenaient. Le préjudice causé à l'Etat serait important. On parle de 80 millions, mais l'enquête pourra seule établir quelle en est l'importance réelle.

Cette affaire aura une répercussion dans les régions de Valenciennes, Arras, Cambrai et Lomme-lez-Lille

750.000 FRANCS POUR LES ASSOCIATIONS D'EX-COMBATTANTS

L'Union Nationale des Combattants communique une note annonçant qu'une souscription ouverte en Cochinchine en faveur des mutilés et orphelins de guerre, par l'Amicale Cochinchinoise des Anciens Combattants, a produit une somme totale de 750.000 francs qui sera répartie entre les diverses associations d'Anciens Combattants.

TUÉS PAR UN EXPRESS

Au Havre, deux hommes d'équipe nommés Michel Trénot, 37 ans et Alfred Dupré, 29 ans, ont été surpris et tués sur le coup par un express venant de Paris

MÉDAILLE DES ÉVADÉS

On nous communique :

« Le Comité de l'U. N. E. G. rappelle aux anciens P. G. évadés que le délai pour le dépôt des demandes d'obtention de la Médaille des Evadés qui donne droit à la Croix de guerre, va bientôt expirer. Déjà beaucoup de nos camarades l'ont obtenue dernièrement et le Comité d'examen continue à fonctionner journellement.

Dans le « Journal Officiel » du 13 décembre 1927, nous sommes heureux de relever le nom de notre délégué régional, Bar Henri, de Raismes, qui a obtenu la Médaille des Evadés avec citation à la Brigade. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Les évadés qui désireraient des renseignements ou des imprimés peuvent s'adresser aux camarades Hennebert, Halles Centrales, à Lille et à Bar Henri, comptable à Raismes ».

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Nuageux avec quelques averses. Vent de secteur Ouest 3 à 5 m. Température minimum : 4°

Une manifestation de sympathie envers M. Huin, à Boulogne-sur-Mer

C'est hier dimanche, ainsi que nous l'avons annoncé, que s'est déroulée la manifestation de sympathie envers M. Huin, inspecteur primaire de Boulogne-sur-Mer, promu chevalier de la Légion d'honneur, au titre militaire. La remise d'un magnifique objet d'art, fruit d'une importante souscription d'amis et de membres de l'enseignement, un bronze représentant « Le Penseur » de Picot, se fit à « Trianon » en présence d'une très nombreuse affluence. Tour à tour exaltant la vie de civisme exemplaire du récipiendaire, prirent la parole, M. le docteur René Wibaux, président du Comité Huin, notre collaborateur P. Moleux, ancien combattant ; Hottin, directeur d'école, au nom du personnel enseignant ; Wraight, au nom des délégations cantonales de l'arrondissement de Boulogne et Chatelet recteur de l'Université de Lille. M. Huin remercia dans une allocution très approfondie et agrémentée de souvenirs militaires vécus.

A 13 heures, un banquet de 130 couverts réunissait au restaurant de la « Nouvelle Gaîte » les amis de M. Huin.

Au dessert, des allocutions choisies furent encore prononcées par MM. le docteur Wibaux, qui présenta les excuses de M. Sarthou, inspecteur d'Académie ; Canu, au nom des délégations cantonales ; Farjon, sénateur-maire ; Chatelet, Wachmar, de la Faculté des Lettres ; Moreau, sous-préfet et Chatelet, recteur.

Tous louèrent le dévouement laïque de M. Huin, son action primordiale dans les œuvres régionales en faveur de la paix, dans celles de l'enseignement et le félicitèrent chaudement de la haute et méritée décoration qui venait de lui être décernée.

LE TRAIN DOUAI-ORCHIES

En réponse à son intervention au sujet du train Douai-Orchies, dont l'avance de 14 minutes empêchait les élèves des établissements scolaires de Douai, de retourner chez eux la plupart du temps, M. Léon Escoffier, député-maire, vient de recevoir la lettre suivante du Directeur de la Compagnie du Chemin de fer du Nord :

« A la suite de l'examen qui vient d'être fait de la question signalée par vous, il a été reconnu possible de revenir à l'horaire suivi par le train n° 2753, antérieurement au 2 octobre.

« En conséquence, cet horaire sera rétabli à dater du 1er février prochain en ce qui concerne le train n° 2753, et je suis heureux de pouvoir vous en aviser..., etc ».

LE CHEMIN DE FER DE ST-AMAND A HELLEMMES

Par un arrêté du 9 janvier 1928, M. le Préfet du Nord a prescrit que pendant un mois du 18 janvier 1928 au 18 février 1928 inclusivement, seront déposées à la Mairie de Saint-Amand, avec un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées, les pièces du projet relatif à la modification du tracé d'une section de la ligne de Saint-Amand à Hellemmes dans la partie comprise entre la gare de Saint-Amand et la gare de Lecelles.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

LAS DE VIVRE

Ce matin, à 5 heures 40, l'infirmier de l'Hôpital La Fraternité, Parent Jean, 34 ans, découvrait dans le pavillon 4, salle B, le cadavre du nommé Désiré Kierdulck, en traitement dans cet établissement depuis le 4 octobre 1927. Ce malade incurable avait mis fin à ses jours en se pendant à la monture en fer de son lit, avec une corde de store

M. le docteur Dispa a constaté le décès.

DISPARITION D'UN PORTEFEUILLE

Hier matin, entre 11 h. et 11 h. 30, Mme veuve Lefebvre, née Deroubaix Anna, 43 ans, doubleuse, demeurant rue Marie Buisine, a consta